

**Le Titre Professionnel AGENT DE MAINTENANCE DU BATIMENT niveau 3 (code NSF : 230 R) se compose de quatre activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A cette activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles**

**Titre Professionnel**

**Agent de Maintenance du Bâtiment**

**Durée :**

**847 heures**

**Groupe de 15 stagiaires maximum**

**A.I.F.E**

*Boulevard Bérégovoy  
Rue des Acacias  
62640 Montigny en Gohelle  
Téléphone : 03.21.76.23.07  
Fax : 03.21.76.32.35  
Mail : info@aife.fr*



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

L'agent de maintenance du bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, le plus souvent dans des locaux collectifs (lycées/maisons de retraite/administrations).

**CCP 1 – ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENTS INTERIEURS D'UN BATIMENT**

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

**CCP 2 – ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES D'UN BATIMENT**

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

**CCP 3 – ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES EQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT**

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

**Prérequis**

Pas de contre indication médicale à la pratique du métier (certificat médical). Première expérience professionnelle souhaitée dans le secteur du bâtiment. Avoir un projet professionnel réaliste et réalisable. Maîtrise des savoirs de base (expression écrite et orale ; opérations courantes).

**Modalités d'évaluation**

Jury composé de professionnels : évaluations en cours de formation, dossier professionnel, mise en situation, entretien final

INDICATEURS 2023		
Taux de satisfaction	Taux d'obtention d'une qualification	Taux de sorties positives
80 %	92 %	50 %